

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL287

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 24.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous nous opposons à la vaccination obligatoire dans la situation présente des sapeurs-pompiers.

Sept syndicats représentatifs des sapeurs-pompiers professionnels ont exprimé, lundi 19 juillet, leur opposition à l'obligation vaccinale, dans un communiqué à destination des parlementaires. Ils indiquent dans ce communiqué que "la pression et la menace de suspension et licenciement ne font pas partie des outils managériaux, et se situent à des années-lumières du "vacciner sans contraindre" de l'OMS." Ils rappellent ensuite qu'"[ils ne sont] pas contre la vaccination, mais [restent] fortement attaché aux libertés individuelles".

Cette contrainte alimente le sentiment de défiance au sein des sapeurs-pompiers, alors que ces derniers étaient en première ligne, le plus souvent sans protection, lors de la première vague de Covid en 2020. Est-ce votre manière de les remercier ?

Le risque de désaffection est mentionné chez les sapeurs-pompiers, qui craignent d'avoir des manques dans les effectifs.